

Forfatter: Quaade, George Joachim

Titel: BREV TIL: Frijs, Christian Emil Krag-Juel-Vind FRA: Quaade, George Joachim (1868-04-21)

Citation: Quaade, George Joachim: "BREV TIL: Frijs, Christian Emil Krag-Juel-Vind FRA: Quaade, George Joachim (1868-04-21)", i *Det nordslesvigske Spørgsmaal, 1864-1879 - aktstykker og breve til belysning af den danske regerings politik (2. bind)*, Henrik Koppels Forlag, s. 58. Onlineudgave fra Danmarks Breve: <https://tekster.kb.dk/text/letters-001825006-002-shoot-L0018250060020036.pdf> (tilgået 25. april 2024)

Anvendt udgave: Det nordslesvigske Spørgsmaal, 1864-1879 - aktstykker og breve til belysning af den danske regerings politik (2. bind)

Ophavsret: Materialet er fri af ophavsret. Du kan kopiere, ændre, distribuere eller fremføre værket, også til kommercielle formål, uden at bede om tilladelse. Husk altid at kreditere ophavsmanden.

[Læs Public Domain-erklæringen](#)

*Kammerherre Quaade, Gesandt i Berlin, til Udenrigsminister Grev Frijs.
Particulière et toute confidentielle.
Berlin, 21 avril 1868.*

Monsieur le Comte,

Le baron de Mohrenheim vient de recevoir la réponse du prince Gortchacow à la lettre qu'il avait adressée au chancelier de l'empire dans l'affaire du Slesvic et dont la copie se trouvait annexée à ma lettre confidentielle et particulière du 10. d. c. — Voici une analyse complète et exacte de cette réponse d'après des notes au crayon que j'ai pu prendre en la présence même du baron de Mohrenheim.

L'Empereur a ordonné au chancelier de l'empire de charger le baron de Mohrenheim de faire parvenir à la connaissance du Roi, notre Auguste Souverain, que Son bon vouloir, quand il s'agit des intérêts du Danemark, ne saurait jamais être l'objet du moindre doute, pourvu que Son concours puisse aboutir à un résultat pratique. C'est pour en fournir une nouvelle preuve que l'Empereur a donné au prince Gortchacow l'ordre d'exposer confidentiellement par l'intermédiaire du Ministre de Russie à Copenhague, le plan que Sa Majesté Impériale croit devoir recommander au Roi, et dans lequel Il Le prie de voir l'énoncé de Sa pensée personnelle. Ce plan n'est nullement obligatoire, mais l'Empereur le considère comme offrant le plus de chances de succès. —

L'Empereur croit que plus le moment est propice à l'arrangements. 59satisfaisant que l'on a en vue, et plus il importe de ne point le perdre, mais d'en tirer tout le profit possible. Dans ce but l'Empereur est personnellement d'avis que le Roi, notre Maître, agirait avec le plus d'efficacité en n'hésitant pas à prendre les devants d'une démarche spontanée et directe auprès du Roi de Prusse à laquelle l'Empereur S'associerait de tout Son pouvoir aussitôt qu'il aurait été informé de sa mise à exécution. Si le Roi agrée l'idée de l'Empereur, Sa Majesté S'adresserait directement au Roi Guillaume dans une lettre autographe qui exposerait sans équivoque Ses vues et Ses espérances, invoquerait les sentiments d'équité du Roi de Prusse et ferait pressentir, en termes qui ne devraient pas être vagues, qu'en retour d'un accueil favorable, le Danemark se prêterait à une entente intime avec la Prusse en vue des éventualités. Après que l'Empereur aurait été mis au courant des intentions du Roi et de la mise à exécution de Sa démarche directe, Il l'appuyera à Son tour auprès du Roi, Son oncle, dans une lettre également autographe et en S'adressant chaleureusement au coeur du Roi.

Je me permettrai d'ajouter quelques observations toutes personnelles à cet exposé des vues de Sa Majesté l'Empereur.

Nul doute que le plan proposé par le baron de Mohrenheim au chancelier de l'empire eût présenté des avantages que la ligne de conduite recommandée par Sa Majesté l'Empereur n'offre pas. En Se chargeant de la première ouverture auprès du Roi de Prusse, l'Empereur eût notablement facilité au Roi, notre auguste Souverain, les démarches ultérieures de Sa part que les circonstances pourraient rendre nécessaires, et il est également évident que le Roi pourrait S'ouvrir avec moins de réserve envers Sa Majesté l'Empereur de Russie qu'envers Sa Majesté le Roi de Prusse sur les détails et les conditions essentielles d'un arrangement. Mais d'autre part le plan qui va être soumis à la considérations. 60du Roi, notre auguste Souverain, offre aussi des avantages, et notamment l'avantage réel qu'il serait éventuellement plus facile au Roi de Prusse de ne pas donner suite à une démarche faite isolément par Sa Majesté l'Empereur et n'ayant encore pour ainsi dire qu'un caractère préalable, que de Se refuser à déférer à une démarche faite par la partie directement intéressée et secondée par l'Empereur de la manière dont Sa Majesté Impériale entend le faire.

A ce point de vue il me semble incontestable qu'abstraction faite des difficultés formelles, le plan proposé en dernier lieu offre plus de chances de succès que le plan primitif attendu que la responsabilité que ferait retomber sur le Roi de Prusse la non-réussite d'une démarche pour ainsi dire collective du Roi et de l'Empereur, serait plus grave que s'il ne s'était agi que d'une démarche préparatoire et à laquelle la partie directement intéressée n'eût pas encore participé.

Quaade.

Modtaget 23. April 1868.